

# **PUBLIC EXPENDITURE AND FINANCIAL ACCOUNTABILITY - BURUNDI 2023**

**EuropeAid/138778/DH/SER/Multi - Lot 5 – Appui Budgétaire**

**SIEA-2018-13547/300049082**

Cahier III - Évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques  
sensible au genre (GFPSG) – Version Finale

Client : Délégation de l'Union européenne au Burundi

Consortium ECORYS

Mis en œuvre par :



Chantal Ruvakubusa, Cheffe d'équipe

Vianney NIKUKIYE, Expert 2

Bonaventure PEDE, Expert 3

Joy Hecht, Expert 4

Charles Hegbor, Expert 5

Rotterdam, 19.10.2023



Financé par  
l'Union européenne

Client : Délégation de l'Union européenne au Burundi

Martin van der Linde  
Directeur de projet Contrat Cadre SIEA lot 5

Rotterdam, 19.10.2023



## **PEFA BURUNDI 2023**

### **Évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques sensible au genre**

Le Secrétariat PEFA confirme que le présent rapport répond à toutes les exigences de l'assurance qualité PEFA et reçoit en conséquence la mention « **PEFA CHECK** ».

Secrétariat PEFA, le 20 octobre 2023

## Remerciements

L'équipe des évaluateurs- dirigée par Chantal RUVAKUBUSA, expert en Gestion des Finances Publiques et plus particulièrement en Mobilisation des Ressources Intérieures, Vianney NIKUKIYE, expert en Gestion des Finances Publiques, Bonaventure PEDE, expert en Audit des Finances Publiques et en Contrôle des Recettes, Dr Joy HECHT, expert en Economie et Comptabilité de l'environnement, Charles Komla HEGBOR, Expert en Gestion des Finances Publiques et PEFA et en Genre- souhaite remercier tout particulièrement le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Monsieur Audace NIYONZIMA, pour son soutien inconditionnel à la réalisation de cette revue, le Comité technique principalement à sa Présidente, la Directrice Générale de la Planification, Madame Annonciate NSHIMIRIMANA, pour ses orientations et à Madame Mireille IRAKOZE pour son assiduité dans l'organisation des réunions et le suivi de la collecte des données. Nos remerciements vont également à Madame Ana Maria VALDES TELLEZ, chargée des programmes à la Délégation de l'Union Européenne, qui a montré tout son appui au cours de tout le processus de l'évaluation.

L'équipe d'évaluateurs a bénéficié des conseils techniques, de l'orientation de Mme Mervie LIKOUETE d'ECORYS (en tant que chef de file du consortium) chargée du contrôle de la qualité globale des principaux produits livrables et de leur soumission, de Mme Paddy SIYANGA KNUDSEN responsable de l'Assurance Qualité, par l'apport de conseils techniques tout au long de la mise en œuvre du projet, de Mme Manuela RECTEM d'AESA (en tant que partenaire du consortium), chargée du soutien opérationnel et de Mme Abeer MAHMOUD-NASSAR de GFA (en tant que partenaire du consortium), chargée également du soutien opérationnel.

L'équipe d'évaluation tient également à remercier tous les partenaires au développement qui ont bien voulu donner de leur temps pour s'entretenir avec les experts et leur donner des conseils ; il s'agit de Jacques Bouhga-Hage, Mouhamadou Ly, Aminata Charles, Love Ghunney, Paul Richardson, Sandrine Ebakisse, Christian Nkenguruste, Eliane Nkenguruste et Dieudonné Nyunguka.

Les évaluateurs témoignent leurs profonds remerciements à tous les représentants des ministères, institutions, agences et tous les fonctionnaires du gouvernement et entités connexes ainsi que les acteurs de la société civile ( PARCEM et OLUCOME) qui ont montré leur bonne volonté de coopération tout au long du processus de l'évaluation.

**Monnaie du Burundi et taux de change indicatifs (30 juin 2022)**

Unité monétaire locale : Francs burundais (BIF)

1.00 Euro € = 2126,866 BIF

1.00 Dollar \$ = 2033,550 BIF

**Année fiscale du pays**

1 juillet - 30 juin

## Table des matières

Remerciements .....	2
Abréviations.....	5
1. Introduction.....	7
1.1 Objectif de l'évaluation.....	7
1.2 Méthodologie de l'évaluation .....	7
1.3 Contexte.....	8
1.3.1 Cadre juridique et stratégique .....	8
1.3.2 Structure institutionnelle .....	11
1.3.3 Mécanisme de coordination pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes.....	12
2. Aperçu des constatations de l'évaluation PEFA genre.....	14
3. Évaluation détaillée de la gestion des finances publiques sensible au genre .....	16
GFPSG–1 Analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées .....	16
GFPSG-2 Gestion des investissements publics sensible au genre.....	17
GFPSG–3 Circulaire budgétaire sensible au genre .....	18
GFPSG–4 Documentation budgétaire relative au genre.....	19
GFPSG–5 Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics ..	20
GFPSG–6 Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes.....	22
GFPSG–7 Reporting sensible au genre .....	23
GFPSG–8 Évaluation de l'incidence de genre des services publics .....	24
GFPSG–9 Examen législatif de l'incidence de genre du budget.....	25
Annexe G-1 : Tableau récapitulatif des indicateurs GFPSG .....	27
Annexe G-2 : Sources d'informations .....	29
Annexe G-3 : Comparaison des notations PEFA 2023 par rapport aux notation GFPSG 2023 .....	29
Annexe G-4 : Liste des Personnes Rencontrées (PEFA Genre).....	34

## Abréviations

<b>ANACOOOP</b>	Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi
<b>ARB</b>	Agence Routière du Burundi
<b>ARCP</b>	Agence d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé
<b>BRB</b>	Banque de la République du Burundi
<b>BIF</b>	Franc Burundais
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAISBU</b>	Caissier de l'Etat du Burundi
<b>CDA</b>	Commissariat des Douanes et d'Accises
<b>CIT&amp;RNF</b>	Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales
<b>CED</b>	Contrôleurs des engagements des dépenses
<b>DPS</b>	Droit de tirage spécial
<b>CDE</b>	Comptable des Dépenses Engagées
<b>CEDE</b>	Contrôleurs des Engagements de Dépenses
<b>CdC</b>	Cour des Comptes
<b>CBMT</b>	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
<b>CEMT</b>	Cadre Economique à Moyen Terme
<b>COMESA</b>	Common Market for Eastern and Southern Africa
<b>COSO</b>	Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle
<b>CNTI</b>	Centre National de Traitement Informatique
<b>CUT</b>	Compte Unifié du Trésor Public
<b>DAIAJ</b>	Division des Affaires Institutionnelles, Administratives et Juridiques
<b>DCPT</b>	Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor
<b>DGC</b>	Direction de la Gestion des Carrières
<b>DGCF</b>	Direction Générale du Contrôle Financier
<b>DGFP</b>	Direction Générale des Finances Publiques
<b>DGPFE</b>	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat
<b>DGT</b>	Direction de la Gestion des Traitements
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EAC</b>	Communauté Est Africaine
<b>FMI</b>	Fond Monétaire International
<b>FONIC</b>	Fond National d'Investissement Communal
<b>GFPSG</b>	Gestion Finance Publique Sensible au Genre
<b>ISC</b>	Institution Supérieur de Contrôle
<b>IGE</b>	Inspection Générale de l'État
<b>IGM</b>	Inspection Générale du Ministère
<b>INTOSAI</b>	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
<b>INSS</b>	Institut National de Sécurité Sociale
<b>IPSAS</b>	<i>International Public Sector Accounting Standards</i> ou Normes Comptables Internationales pour le Secteur Public
<b>ISSAI</b>	Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle
<b>ISC</b>	Institution Supérieur de Contrôle

<b>ISO</b>	Organisation Internationale pour la Normalisation
<b>LOFiP</b>	Loi Organique des Finances Publiques
<b>LFP</b>	Loi des Finances Publiques
<b>MBIF</b>	Milliard de BIF
<b>MFBPE</b>	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
<b>MSFP</b>	Manuel des Statistiques Finances Publiques
<b>NIF</b>	Numéro d'identification fiscale
<b>NP</b>	Nombre prévu
<b>NR</b>	Nombre réalisé
<b>OBR</b>	Office Burundais des Recettes
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OM</b>	Ordonnance Ministérielle
<b>PAA</b>	Plan Annuel des Activités
<b>PAG</b>	Programme d'Action du Gouvernement
<b>PCT</b>	Programmes de Coopération Technique
<b>PD</b>	Partenaires au Développement
<b>PDP</b>	Programmes des Dépenses Publiques
<b>PDT</b>	Programme Détaillé de Travail
<b>PEFA</b>	<i>Public Expenditure Financial Accountability</i>
<b>PFRAM</b>	<i>Fiscal Risk Assessment Model</i>
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIP</b>	Programme d'Investissements Publics
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PTBA</b>	Programme de Travail e du Budget Annuel
<b>RELF</b>	Loi relative aux finances publiques
<b>RGGBP</b>	Règlement Général de Gestion des Budgets Publics
<b>SAI</b>	Service de l'Audit Interne
<b>SFP</b>	Sociétés à Participation Publique
<b>SGFP</b>	Stratégie de Gestion des Finances Publiques
<b>SIGEFI</b>	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
<b>SIDBMP</b>	Service d'Inspection des Dépenses Budgétaires et des Marchés Publiques.
<b>SPFP</b>	Situation Financière des Entreprises Publiques
<b>SPP</b>	Sociétés à Participation Publique
<b>SR</b>	Structure Responsables
<b>SS</b>	Stratégie Sectorielle
<b>ST</b>	Secrétariat Technique
<b>SYGADE</b>	Système de Gestion et d'Analyse de la Dette
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>VG</b>	Vérification Générale
<b>VP</b>	Vérification Ponctuelle

# 1. Introduction

## 1.1 Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation PEFA Burundi 2023 est d'évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion des finances publiques. Le PEFA de l'administration centrale comporte deux évaluations supplémentaires, à savoir la gestion des finances publiques tenant compte du climat (GFPSG) et la gestion des finances publiques tenant compte du genre (GFPSG).

Comme objectif, l'évaluation de la Gestion des Finances Publiques sensible au genre (GFPSG) permettra de voir en valeur les progrès et les défis du système des finances publiques au Burundi vis-à-vis de l'égalité hommes-femmes, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, et montrera les efforts déjà accomplis par le Burundi et les défis qui restent à relever en matière de lutte contre les inégalités basées sur le genre et d'autres groupes marginalisés tels que les personnes souffrant de handicaps physiques et/ou mentaux.

Le Burundi est le troisième pays en Afrique de l'Est (« *East African Community* ») qui a mené l'évaluation de la gestion des finances publiques (GFP) sensible au genre. Les conclusions de cette évaluation serviront de base à la formulation de la stratégie de réforme de la GFP dans le futur. Il s'agit du premier PEFA Genre pour le Burundi.

## 1.2 Méthodologie de l'évaluation

L'équipe d'évaluation a utilisé le cadre supplémentaire pour l'évaluation de la GFPSG publié par le Secrétariat PEFA en janvier 2020. Le travail de terrain a été effectué en même temps que l'évaluation PEFA central afin de maximiser l'utilisation du temps et également de réduire le niveau d'interaction avec les fonctionnaires du gouvernement en raison de leur horaire chargé. La même équipe d'évaluation pour le PEFA central a été utilisée pour mener l'évaluation du PEFA genre. En outre, certaines des informations recueillies lors de l'évaluation du PEFA central ont été utilisées pour évaluer le PEFA genre ; des données supplémentaires ont été également recueillies comme nécessaire. Les tableaux G-2 et G-4 ci-dessous présentent en détail les sources d'information utilisées et les personnes rencontrées respectivement. L'équipe a rencontré des responsables du ministère des finances, du ministère chargé du genre, des ministères de l'éducation, de la santé, du commerce, de l'intérieur, des infrastructures, de la communication, des affaires étrangères, de la défense et des sports, la société civile ainsi que des partenaires financiers et techniques.

L'agence gouvernementale centrale responsable de la GFP sensible au genre est le ministère des finances. Le ministère en charge du genre a la responsabilité de coordonner les questions de genre, bien qu'avec très peu de succès car le manque de capacités techniques et de financement entrave les progrès. Actuellement, il n'y a pas de soutien des partenaires au développement dans ce domaine. Cela dit, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM) ont indiqué leur intention d'apporter un appui technique dans ce domaine.

Madame Annonciate NSHIMIRIMANA, la Directrice Générale de la direction générale de la planification et de la programmation était la responsable de l'évaluation et la présidente du comité technique. Elle a fourni des orientations générales pour l'évaluation. Elle était assistée par Madame Mireille IRAKOZE qui était notamment chargée d'organiser et de confirmer toutes les réunions ainsi que de rassembler toutes les documentations requises.

Le rapport du GFP sensible au genre (Cahier III du rapport PEFA Burundi 2023) a été soumis aux mêmes exigences du **PEFA Check** en termes de modalités de contrôle et d'assurance qualité. La couverture de l'évaluation du PEFA genre est la même que celle de l'évaluation PEFA central, c'est-à-dire les exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, avec une date limite de décembre 2022.

L'évaluation a porté sur les institutions du gouvernement central, y compris (i) le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (spécifiquement : la Direction du Budget, la Direction Générale de la Planification, et la Direction de la Politique Fiscale) ; (ii) Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le SIDA ; (iii) Ministère du Commerce, du Transport, de L'Industrie et du Tourisme ; (iv) La Cour des Comptes ; (v) Ministère de L'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ; (vi) Ministère des Infrastructures, des Equipment et des Logements Sociaux ; (vii) Ministère de la Communication, des Technologies de L'Information et des Médias ; (viii) Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; (ix) Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ; (x) Ministère de L'Education et de la Recherche Scientifique ; (xi) Inspection Générale de L'Etat ; (xii) Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ; (xiii) Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ; (xiv) La Présidence du Burundi ; (xv) La Primature du Burundi ; et (xvi) Le Sénat du Burundi. Les évaluateurs ont également eu des entretiens avec la banque pour les femmes du Burundi et la banque pour les jeunes du Burundi, les sociétés civiles et les Partenaires au Développement.

L'évaluation du GFP sensible au genre a été financée par l'Union Européenne (l'UE) ainsi que le PEFA climat et le PEFA central. En ce qui concerne la revue de ce cahier sur le genre, la structure institutionnelle du gouvernement a été activement impliquée dans la fourniture de commentaires sur le rapport. Celle-ci était pilotée par le ministère chargé du genre et appuyée par le ministère des finances, notamment sur les questions relatives au budget, à la gestion des investissements publics et à la prestation de services publics dans une perspective de genre.

## 1.3 Contexte

Le gouvernement burundais accorde l'importance de l'intégration du genre dans le cadre de la gestion des finances publiques aux fins d'assurer l'égalité des sexes. C'est dans ce contexte qu'il a adopté des lois et élaboré des politiques et des stratégies pour l'égalité des sexes. Malgré cela, le gouvernement n'a pas encore inclus ces procédures et processus dans les processus de formulation, de préparation et d'exécution du budget national. Vous trouverez ci-dessous une liste des lois, des politiques, des stratégies et des conventions internationales signées par le gouvernement qui soutient l'égalité des sexes au Burundi.

### 1.3.1 Cadre juridique et stratégique

#### *La Constitution de la République du Burundi*

La Constitution de 2018 ou loi fondamentale de la République du Burundi est le premier garant de la démarche genre du pays. Beaucoup de ses articles garantissent en effet l'égalité de tous les citoyens en droit et en dignité.

- L'article 13 stipule : « tous les Burundais sont égaux en mérite et en dignité. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi. Aucun Burundais ne sera exclu de la vie sociale économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique ».

- L'article 20 stipule : « tous les citoyens ont des droits et des obligations ».
- L'article 22 stipule : « tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui leur assure une protection égale. Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnique, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, du fait d'un handicap physique ou mental, du fait d'être porteur de VIH/SIDA ou toute autre maladie incurable ».
- L'article 27 dispose : « l'Etat veille, dans la mesure du possible, à ce que tous les citoyens disposent des moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine ».
- L'article 52 stipule : « toute personne est fondée à obtenir satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de sa personne, grâce à l'effort national et compte tenu des ressources du pays ».
- L'article 70 dit : « tous les citoyens sont tenus de s'acquitter de leurs obligations civiques et de défendre la patrie. Chacun a le devoir de travailler pour le bien commun et de remplir ses obligations professionnelles. Tous les citoyens sont égaux devant les charges publiques. Il ne peut être établi d'exonération que par la loi ».
- L'article 74 dispose : « tout Burundais a le devoir de contribuer par son travail à la construction et à la prospérité du pays ».

### *Loi contre la violence / Loi sur l'égalité*

- Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.

### *Le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027*

- Chapitre 3.1.8 : Démocratie, Gouvernance et Droits Humains - En matière de genre et promotion de la cohésion familiale, le Gouvernement a décidé de renforcer son engagement à éliminer les inégalités et l'exclusion liées au genre en actualisant la Politique Nationale Genre de 2012-2025.

### *La Politique Nationale Genre (PNG) du Burundi 2012-2025*

La vision du PNG est la représentation que chacun se fait de l'avenir. Par rapport au genre, cette image, partagée par différentes catégories de la population, décideurs, hommes, femmes, jeunes, au cours de l'analyse de situation, évoque des valeurs comme l'harmonie, la complémentarité, l'égalité de droit et l'égalité de chance dans un pays sans pauvreté.

Les objectifs globaux du PNG sont suivants :

- (i) Faciliter l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique, politique et institutionnel favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Burundi.
- (ii) Soutenir l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

Les trois principes directeurs du PNG sont :

- (i) Le premier principe réfère à la nécessaire reconnaissance par tous les acteurs de :
  - l'enjeu de l'équité et de l'égalité hommes - femmes pour le développement ;
  - la dimension transversale du genre ;
  - la Politique Nationale Genre, comme cadre de référence en matière de genre.
- (ii) Le deuxième principe renvoie à la nécessaire synergie des interventions, dans une démarche harmonisée, pour répondre de manière efficace aux besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines.

- (iii) Le troisième principe réfère à l'efficacité du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG, qui dépend, à son tour, de l'engagement de toutes les parties prenantes.

### *Le contexte international, régional et sous régional*

- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui, dans son objectif de réduction de la pauvreté, stipule explicitement que les problèmes spécifiques des femmes pauvres doivent être pris en compte dans les mesures anti-pauvreté.
- Charte de l'Union Africaine qui stipule clairement qu'il revient à l'Etat de « veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que énoncés dans les déclarations et les conventions internationales ».
- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme, dont l'adoption en 2004 par la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de la Déclaration Solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs.
- La décision de la Conférence des Chefs d'Etats de l'Union Africaine (UA), en avril 2010 à Accra, qui a consacré la période 2010-2020, « décennie de la Femme Africaine », et qui a mis en place un Fonds des Femmes Africaines pour faciliter la concrétisation des objectifs de la Décennie. Le but de la décennie est d'accélérer, en termes concrets, l'exécution des engagements sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme depuis la base jusqu'au niveau national, régional et continental.
- La Stratégie sous régionale pour la prise en compte du genre dans la gestion durable des ressources naturelles de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui montre la volonté d'intégrer la perspective genre dans sa politique.
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi au (Kenya) lors de la 18ème Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine. Elle réaffirme le principe de l'égalité des droits et libertés sans discrimination fondée sur le sexe (réf. article 2) et reconnaît la nécessité d'éliminer la discrimination envers les filles et les jeunes femmes conformément aux dispositions des divers instruments et conventions internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. En son article 25, la Charte expose les mesures spécifiques pour lever les discriminations qui affectent les filles et les jeunes femmes sur les plans des droits fondamentaux, la participation citoyenne, l'éducation, la santé, l'accès à l'emploi, la protection familiale et sociale et la lutte contre les violences.
- Adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et constituée de 30 articles, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». En son article 2, le document affirme le principe de liberté sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique. Référence est également faite en son article 16 relatif aux droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
- Le 15 septembre 1995, 189 États participant à la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin, en Chine, ont adopté la Déclaration de Beijing. La Déclaration constitue un engagement fort de la part des gouvernements, à promouvoir l'égalité, le développement et la paix pour toutes les femmes, partout, à

parvenir à l'autonomisation des femmes, et assurer la pleine application des droits des femmes et des filles.

- Un objectif spécifique cible l'atteinte de résultats en termes de genre (ODD 5) en vue de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles. Le Burundi, à l'instar des autres signataires des engagements internationaux précités, s'est engagé à œuvrer pour l'application effective des politiques et directives en faveur de l'équité des genres, signe en septembre 2015.
- La résolution 1325 (2000) est une résolution onusienne, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa 4213<sup>ème</sup> séance, qui concerne le droit des femmes, la paix et la sécurité.
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations unies.
- La Conférence Internationale sur la Population et le Développement. En 1994, s'est tenue au Caire, en Egypte, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Cette conférence a vu l'adoption par 179 pays, d'un Programme d'action qui a marqué un tournant fondamental dans la réflexion sur les problématiques de population et de développement, en plaçant le bien-être des individus, et notamment des femmes, au centre de l'agenda mondial. Il aborde les questions de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'habilitation des femmes par le biais de l'éducation, la santé et la nutrition.
- En tant que membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Burundi souscrit aux instruments et politiques sur le genre qui comprennent
  - L'article 6 (d) du Traité pour l'établissement de la CAE, dans lequel les États partenaires s'engagent à adhérer aux principes de la démocratie, de l'État de droit, de la responsabilité, de la transparence, de la justice sociale, de l'égalité des chances, de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de la reconnaissance, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des peuples.
  - Projet de loi de la CAE sur l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes, 2017
  - La politique de la CAE (2018) en matière de genre, qui fournit des orientations sur l'institutionnalisation des stratégies de genre dans le processus d'intégration de la CAE et veille à ce que les droits des femmes et des hommes, des garçons et des filles soient promus, protégés et réalisés sur un pied d'égalité. Il confie la mise en œuvre aux États partenaires et au secrétariat de la CAE, en étroite collaboration avec l'assemblée législative de l'Afrique de l'Est.

### 1.3.2 Structure institutionnelle

Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) est le principal organisme gouvernemental responsable pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes. Au sein de la structure du ministère en charge du genre se trouvent deux départements sous la direction générale de la promotion de la femme et de l'égalité des genres. Il s'agit du département de la promotion des femmes et du département de l'égalité des genres. Le ministère comprend également des structures décentralisées nommées Directions Provinciales de Développement Familial et Social (DPDFS), qui sont établis au niveau de chaque

province dans le but de concrétiser l'agenda politique du gouvernement central sur l'égalité des sexes et la promotion des femmes ainsi que sur les questions relatives aux marginalisés.

En outre, la politique nationale du genre de 2003 prévoyait la création du Conseil National Genre. Cela a été également repris par la politique nationale genre (PNG) 2012-2025 connu sous le nom de Commission Nationale Genre, bien qu'il reste à mettre en place. La responsabilité principale de ce Conseil sera de surveiller la mise en œuvre des programmes et activités du gouvernement visant à promouvoir l'égalité des sexes au Burundi et à réduire l'écart d'inégalité entre les hommes et les femmes, en plus de veiller à ce que les marginalisés de la société soient également protégés. Le Conseil sera également chargée de faire des propositions au gouvernement et de coordonner toutes les interventions gouvernementales pour la promotion de l'égalité des sexes. En 2017, le gouvernement a créé le forum national des femmes par le Décret N°100/26 du 15 février 2017 pour solliciter les points de vue des femmes sur le développement socio-économique et intégrer les contributions essentielles qui ont un impact sur les femmes dans les politiques nationales.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) appuient la promotion de la femme et de l'égalité de genre. Dans le domaine de la planification stratégique de la coordination de l'aide, le Burundi dispose d'un cadre de coordination avec la mise en place du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) et l'appui institutionnel au Comité National de Coordination des Aides (CNCA), en ligne avec la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra.

Les sociétés civiles jouent un rôle formidable dans le domaine de l'égalité et la promotion des femmes. Les domaines d'intervention privilégiés de ces organisations sont le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières de leurs membres et leaders, la lutte contre la féminisation de la pauvreté, l'alphabétisation fonctionnelle, l'information et la sensibilisation, le développement de entrepreneuriat, la gestion de projets, la santé de la reproduction, la lutte contre le SIDA et les violences basées sur le genre, la participation aux instances de décision et la gouvernance politique et économique.

### **1.3.3 Mécanisme de coordination pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes.**

Le mécanisme d'appui institué par le gouvernement pour intégrer le genre dans la GFP est la création des points focaux des affaires genres dans tous les ministères sectoriels et autres institutions publiques. Bien que cela ait été créé dans une large mesure, la mise en œuvre effective en termes d'intégration du genre dans le cycle budgétaire n'a pas encore été réalisée. À ce jour, seul le ministère de l'Intérieur dispose d'une ligne budgétaire pour assumer les fonctions de genre. Néanmoins, les plans d'actions annuelles (plan de performance de service public) du ministère de l'intérieur ne sont pas ventilées par sexe.

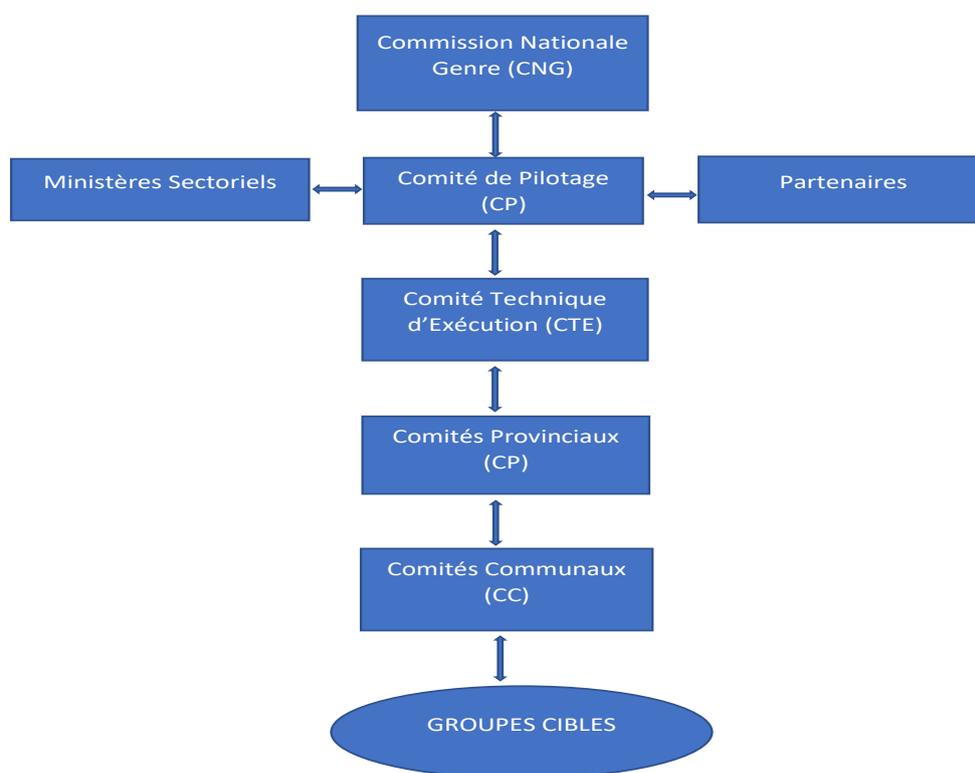
Le gouvernement burundais, dans le cadre des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes, en particulier pour l'autonomisation des femmes et à aider les marginalisés, a créé deux banques, l'une spécifiquement pour les femmes et la seconde pour les jeunes. La Banque d'Investissement des Femmes (BIDF) a été créée en juin 2021 mais a commencé ses activités en mars 2022 avec une structure de propriété de 15% pour le gouvernement et 85% pour la communauté avec un mandat de favoriser l'investissement des femmes et, deuxièmement, de s'engager dans d'autres entreprises commerciales. Pour l'investissement des femmes, la banque offre un taux d'intérêt de 7% pour les associations coopératives des femmes et un taux d'intérêt d'au moins de 9% pour les autres entreprises commerciales. Jusqu'à présent, la banque a accordé des prêts d'un montant de 2,5 milliards de BIF en conséquence 73,1% du total des prêts aux associations de femmes duquel 1234 femmes ont bénéficié.

La deuxième banque, la Banque d'Investissement des Jeunes (BIJE), a commencé ses activités en juillet 2021. Jusqu'à présent, la banque a accordé des prêts d'un montant de 3,97 milliards de BIF à 11960 jeunes dont 7733 hommes et 4227 femmes ont bénéficié. Le taux d'intérêt sur les prêts est également de 7% pour les groupes de jeunes et d'au moins 9% pour les autres entreprises commerciales. BIJE a la même structure de propriété comme la BIDF.

### Capacité des acteurs concernés à assurer la prise en compte des considérations de genre

Actuellement, les capacités techniques sont limitées pour produire des information (ou données) de performances de service publics ventilées par sexe dans tous les ministères, départements et agences du gouvernement central. À ce jour, seul le ministère de la santé est capable de désagréger les informations sur les performances se service par sexe. Il convient de noter que les ressources gouvernementales limitées ont entraîné la mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux en matière de genre.

Ci-dessous c'est la structure institutionnelle schématisée :



## 2. Aperçu des constatations de l'évaluation PEFA genre

Le graphique 1 ci-dessous fournit une représentation graphique de la performance de la GFP sensible au genre. Le résumé de la performance est également présenté ci-dessous.

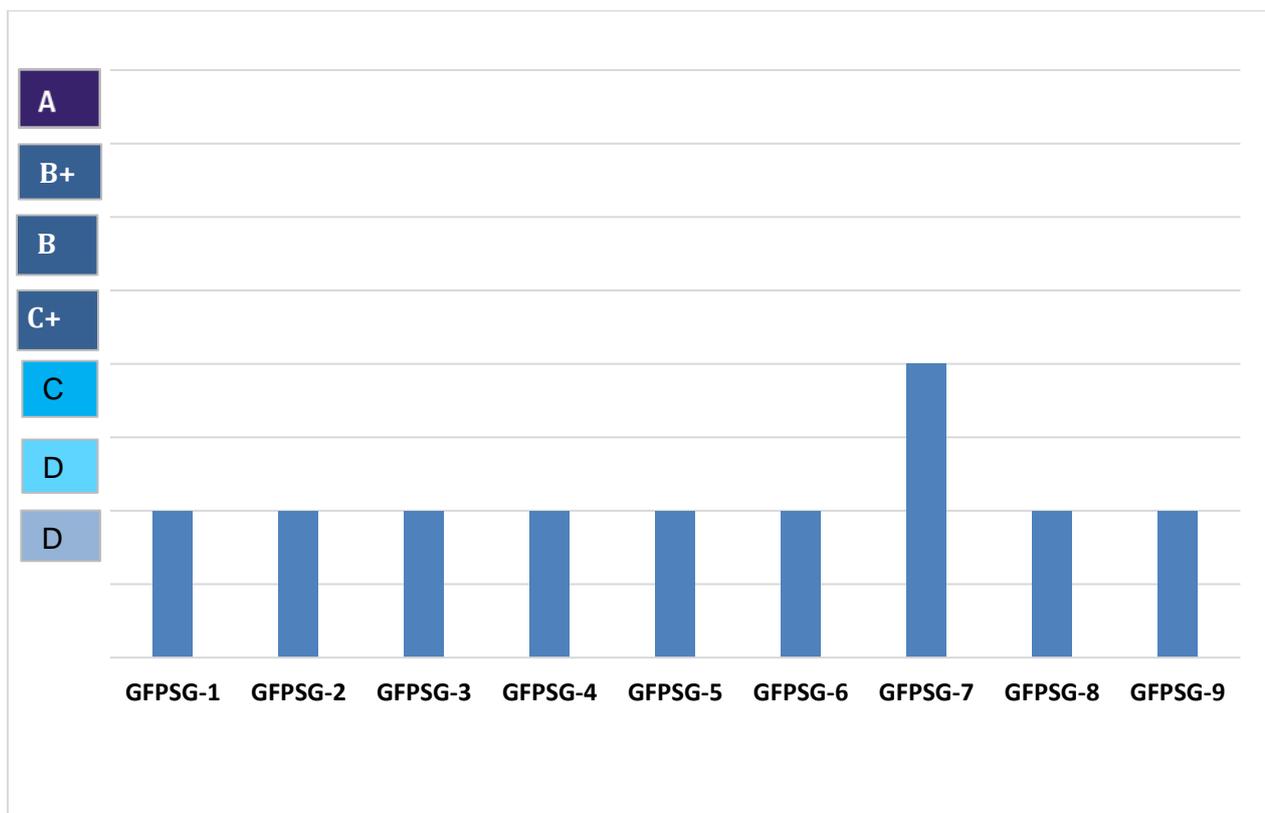
L'évaluation de la gestion finance publique sensible au genre (GFPSG) conclut que huit sur les neuf indicateurs du GFPSG ont obtenu la note « D », qui indique des faiblesses. Le gouvernement n'analyse pas les changements proposés dans les politiques de dépenses et de recettes pour déterminer les impacts sur le genre (GFPSG-1 est noté « D »). Le GFPSG-2 est noté « D » parce que le gouvernement n'analyse pas la sensibilité au genre des propositions ou des projets d'investissement public ni ne fait d'analyse économique des propositions ou des projets d'investissement dans une perspective de genre.

La circulaire budgétaire adressée aux institutions budgétaires ne fournit aucune information précise et claire sur les questions liées au genre qui permettrait des propositions de dépenses basées sur le genre ; par conséquent, GFPSG-3 est noté « D ». Néanmoins, la circulaire fait une déclaration générale concernant l'égalité des sexes et la protection contre la violence. Le GFPSG-4 est noté « D » car actuellement, la documentation budgétaire soumise au parlement ne contient pas de priorités politiques spécifiques qui favorisent l'égalité des sexes. Sauf le ministère de la santé (constituant environ 16,6 % en valeur du budget total des ministères prestataires de services) qui désagrège les informations sur la prestation de services par sexe, il n'y a pas d'informations sur les performances ventilées par sexe sur la prestation de services pour les autres ministères, d'où le GFPSG-5 est noté « D ».

Le GFPSG-6 est noté « D » parce qu'il n'y a pas de suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femme-homme, car il n'y a pas de documentation de proposition du budget sensible au genre. GFPSG-7 est noté « C » parce que en 2022, le gouvernement a préparé un rapport sur l'emploi budgétaire dans l'administration centrale, donc les données sont ventilées par sexe. Par exemple : (i) au niveau central, 26% des femmes sont dans l'emploi et (ii) au niveau parapublic (administrations personnalisées), 25% des femmes sont dans l'emploi. Le gouvernement (par l'intermédiaire du ministère en charge du genre) prépare aussi des statistiques annuelles sur les résultats en matière d'égalité des sexes. Cependant, le dernier rapport concerne l'année 2020. Cet indicateur (GFPSG-7) aurait été noté « B » si le dernier rapport concernait l'exercice 2021-2022.

Le GFPSG-8, qui apprécie l'évaluation des impacts sexospécifiques de la prestation de services, est noté « D », car il n'y a pas d'évaluations de l'incidence du genre des services publics. Le GFPSG-9 est noté « D » en raison du fait que le pouvoir législatif n'a aucune base ou possibilité d'examiner le projet budget annuel - qui n'est pas basé sur le genre évidemment parce que la circulaire budgétaire annuelle n'est pas sensible au genre. Il n'y a pas non plus d'audits de genre qui permettront au parlement d'examiner les rapports d'audit en fonction du genre. En 2020, l'AFRABU (Association des Femmes Rapatriées du Burundi) a réalisé un audit sur l'égalité des genres. Il n'y a pas de preuve que ce rapport ait été soumis au parlement pour examen.

**Graphique 1 : Représentation graphique de la performance de la GFPSG**



Le cadre supplémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre (GFPSG) contient neuf indicateurs. Ces neuf (9) indicateurs ont été conçus pour évaluer les processus et les systèmes à travers le cycle budgétaire du gouvernement pour la promotion et l'autonomisation des droits des femmes. Le **tableau GFPSG-0.1** ci-dessous résume les performances de la GFPSG. Le chapitre suivant fournit une analyse plus détaillée avec des explications des notations dans les sections suivantes.

**Tableau GFPSG – 0.1: Notation 2023**

Indicateur – Gestion Finance Publique Sensible au Genre (GFPSG)		Méthode d'agrégation	Notation par composante		Notation Globale
			i	ii	
GFPSG-1	Analyse de incidence de genre des politiques budgétaires proposées	M1	D	D	<b>D</b>
GFPSG-2	Gestion des investissements publics sensible au genre		D		<b>D</b>
GFPSG-3	Circulaire budgétaire sensible au genre		D		<b>D</b>
GFPSG-4	Documentation de la proposition de budget sensible au genre		D		<b>D</b>
GFPSG-5	Ventilation par sexe des informations sur la performance de la prestation de services	M2	D	D	<b>D</b>
GFPSG-6	Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité des sexes		D		<b>D</b>
GFPSG-7	Reporting sensible au genre		C		<b>C</b>
GFPSG-8	Évaluation de l'incidence de genre des services publics		D		<b>D</b>
GFPSG-9	Examen législatif de l'incidence de genre du budget	M2	D	D	<b>D</b>

### 3. Évaluation détaillée de la gestion des finances publiques sensible au genre

#### **GFPSG–1 Analyse de l’incidence de genre des politiques budgétaires proposées**

L’indicateur évalue dans quelle mesure les pouvoirs publics évaluent les incidences sur les hommes et les femmes des modifications proposées dans les politiques de dépense et de recette. Il comprend deux composantes (sous-indicateurs) et utilise la méthode M1 (dite du maillon faible) pour agréger les notes qui leur sont attribuées.

##### Résumé des notations

GFPSG-1 (M1)	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
	Analyse de l’incidence de genre des politiques budgétaires proposées	D	
	1.1 Analyse de l’incidence de genre des politiques de dépense proposées	D	Le gouvernement n’analyse pas les changements (ou modifications) proposés dans les politiques de dépenses pour déterminer les impacts sur le genre.
	1.2 Analyse de l’incidence de genre des politiques de recette proposées	D	Le gouvernement n’analyse pas les modifications proposées dans les politiques de recettes pour évaluer l’incidence de genre
	<i>Champ d’application</i>	<i>Administration centrale</i>	
	<i>Période</i>	<i>Dernier exercice achevé</i>	
	<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>	<i>PI-15 Stratégie budgétaire PI-15.1 Impact budgétaire des politiques proposées</i>	

##### **GFPSG–1.1 Analyse de l’incidence de genre des politiques de dépense proposées**

Concernant l’exercice 2021-2022, le gouvernement n’analysait pas les changements (ou modifications) proposés dans les politiques de dépenses pour déterminer les impacts sur le genre. Les politiques de dépenses montrent la différence entre les dépenses de l’année précédente et l’année courante, mais pas une analyse des modifications.

**Notation : D**

##### **GFPSG–1.2 Analyse de l’incidence de genre des politiques des recettes proposées**

Concernant l’exercice 2021-2022, le gouvernement n’analysait pas les modifications proposées dans les politiques de recettes pour évaluer l’incidence de genre. Les changements apportés aux propositions des politiques de recettes affectent l’exécution du budget, avec des conséquences sur le genre (homme et femme) et les vulnérables.

**Notation : D**

## GFPSPG-2 Gestion des investissements publics sensible au genre

L'indicateur détermine dans quelle mesure des méthodes d'évaluation solides, basées sur l'analyse économique des études de faisabilité ou de préfaisabilité des grands projets d'investissement, comportent un examen de l'incidence de genre de ces projets. Cet indicateur comporte une composante.

### Résumé des notations

GFPSPG-2	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
<b>Gestion des investissements publics sensible au genre</b>		D	
2.1 Gestion des investissements publics sensible au genre		D	Le gouvernement ne fait pas d'analyse économique des propositions ou des projets d'investissement publics qui comportent un examen des incidences de genre de ces projets.
<i>Champ d'application</i>		<i>Administration centrale</i>	
<i>Période</i>		<i>Dernier exercice achevé</i>	
<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>		<i>PI-11 Gestion des investissements publics PI-11.1 Analyse économique des projets d'investissement</i>	

La liste des projets d'investissements publics (ci-dessous) utilisée sous cette indicateur est la même que celle utilisée sous l'indicateur PI-11 du PEFA central (référence Tableau 11-3 du PEFA central cahier I).

**Tableau GFPSPG-2A : Les dix grands projets d'investissement (référence P I-11 du rapport principal)**

N°	Nom du Projet	Coût du Projet	Ministère de tutelle	% par rapport au budget 2021-2022	Données pour les analyses économiques				
					Effectuées (O/N) ?	Cohérentes avec les directives nationales (O/N)	Résultats publiés (O/N)	Analyse sensible au genre	Entité chargée de l'évaluation
1	CHE RUZIBAZI 15MW-ETUDES ET TRAVAUX	20 399 000 000	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX	1%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
2	CONSTRUCTION ROUTE RUMONGE-GITAZA-KABINGO-GASURU-MANYOVU	124 194 080 000	MINISTERE DE L'HYDROAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES	7%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
3	CONSTRUCTION DE LA CHE DE RUSUMO FALLS (80 MW)	31 450 000 000	MINISTERE DE L'HYDROAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES	2%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
4	CHEs Mulembwe-34(17 MW) et Jiji03(31,5MW)	561 870 000 000	MINISTERE DE L'HYDROAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES	33%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
5	PROJET REGIONAL INTEGRE DANS LES GRANDS LACS (PRAIDGL)	104 050 000 000	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	6%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE

6	PROGRAMME D'APPUI A LA RESILIENCE DES POPULATIONS (TWITEHO AMAGARA)	40 000 000 000	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA	2%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
7	HEALTH SYSTEM PROJECT	25 000 000 000	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA	1%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
8	PROJET D'AMELIORATION DES APPRENTISSAGES EN DEBUT DE SCOLARITE (PAADESCO-SHISHIKARA)	83 240 000 000	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
9	PROJET DE MIGRATION DE L'ANALOGIQUE AU NUMERIQUE	12 721 000 000	MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS	1%	O	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE
10	SUBVENTION DES ENGRAIS (PNSEB)	35 000 000 000	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	2%	N	Pas de directives nationales	N	N	MFBPE

### ***GFPSG-2.1 Gestion des investissements publics sensible au genre***

Pour l'exercice 2021/2022, le gouvernement ne faisait pas d'analyse économique des propositions ou des projets d'investissement publics qui comportent un examen des incidences de genre de ces projets. Les bonnes pratiques suggèrent que l'analyse de la gestion des investissements publics devrait tenir compte des implications sexospécifiques des projets d'investissement. Une gestion des investissements publics sensible au genre mettrait en évidence la nécessité, par exemple, de construire plus de toilettes pour les femmes que pour les hommes, car les femmes passent naturellement plus de temps dans les toilettes que leurs hommes.

**Notation : D**

## **GFPSG–3 Circulaire budgétaire sensible au genre**

L'indicateur détermine dans quelle mesure les circulaires budgétaires publiques sont attentives au genre. Cet indicateur comporte une composante.

### **Résumé des notations**

<b>GFPSG-3</b>	<b>Indicateur/Composante</b>	<b>Notation 2023</b>	<b>Brève justification de la notation</b>
	<b>Circulaire budgétaire sensible au genre</b>	D	
	3.1 Circulaire budgétaire sensible au genre	D	La circulaire budgétaire (pour l'exercice 2022/2023) adressée aux institutions budgétaires ne fournit aucune information précise et claire sur les questions liées au genre qui permettrait des propositions de dépenses basées sur le genre. Il n'y a pas non plus d'obligation d'analyser les données ventilées par sexe sur les plans d'actions annuelles et les résultats prévus pour la prestation de services.

<i>Champ d'application</i>	<i>Opérations budgétaires de l'administration centrale</i>
<i>Période</i>	<i>Dernier budget présenté au Parlement</i>
<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>	<i>PI-17 Processus de préparation du projet PI-17.2 Directives pour la préparation du budget</i>

### **GFPSG–3.1 Circulaire budgétaire sensible au genre**

Pour l'exercice 2022-2023 (dernier budget présenté au pouvoir législatif), la circulaire budgétaire adressée aux institutions budgétaires ne fournit aucune information précise et claire sur les questions liées au genre qui permettrait des propositions de dépenses basées sur le genre. Néanmoins, la circulaire budgétaire fait une déclaration générale concernant l'égalité des sexes et la protection contre la violence. Il n'y a pas non plus d'obligation d'analyser les données ventilées par sexe sur les plans d'actions annuelles et les résultats prévus pour la prestation de services.

**Notation : D**

## **GFPSG–4 Documentation budgétaire relative au genre**

L'indicateur détermine dans quelle mesure les documents joints à la proposition de budget public contiennent des informations complémentaires sur les priorités concernant la problématique hommes-femmes et sur les mesures budgétaires visant à renforcer l'égalité des sexes. Cet indicateur comporte une composante.

### **Résumé des notations**

<b>GFPSG-4</b>	<b>Indicateur/Composante</b>	<b>Notation 2023</b>	<b>Brève justification de la notation</b>
	<b>Documentation budgétaire relative au genre</b>	D	
4.1	GFPSG–4 Documentation budgétaire relative au genre	D	Les documents stratégiques à moyen terme du gouvernement (note de cadrage macroéconomique) ainsi que la documentation budgétaire annuelle ne donnent pas un aperçu de ses priorités politiques pour améliorer l'égalité des sexes. De plus, il n'y a pas de mesures budgétaires détaillées visant à renforcer l'égalité des sexes, ni d'évaluation des impacts des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes.
	<i>Champ d'application</i>		<i>Opérations budgétaires de l'administration centrale</i>
	<i>Période</i>		<i>Dernier budget présenté au Parlement</i>
	<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>		<i>PI-5 Documentation budgétaire PI-9 Accès du public aux informations budgétaires (élément de base 1)</i>

#### **GFPSG–4.1 Documentation budgétaire relative au genre**

Pour l'exercice 2022-2023 (dernier budget présenté au pouvoir législatif), la documentation budgétaire soumise au parlement ne contient pas de priorités politiques spécifiques qui favorisent l'égalité des sexes. Les documents stratégiques à moyen terme du gouvernement (note de cadrage macroéconomique) ainsi que la documentation budgétaire annuelle ne donnent pas un aperçu de ses priorités politiques pour améliorer l'égalité des sexes. De plus, il n'y a pas de mesures budgétaires détaillées visant à renforcer l'égalité des sexes, ni d'évaluation des impacts des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes.

**Notation : D**

### **GFPSG–5 Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics**

L'indicateur détermine dans quelle mesure la proposition de budget de l'exécutif ou les documents à l'appui ainsi que les rapports en cours ou en fin d'exercice contiennent des informations ventilées par sexe sur les résultats des programmes de prestation de services. Il comprend deux composantes (sous-indicateurs) et utilise la méthode M2 (dite des moyennes) pour agréger les notes qui leur sont attribuées.

#### **Résumé des notations**

<b>GFPSG-5</b>	<b>Indicateur/Composante</b>	<b>Notation 2023</b>	<b>Brève justification de la notation</b>
	<b>Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics</b>	D	
	5.1 Ventilation par genre des plans de performance des services publics	D	Chaque ministère et administration publique prépare un plan d'action annuelle, détaillant les activités à régir pour l'année suivante. Pour l'exercice 2022-2023, aucun plan d'action annuelle (PAA) soutenait la ventilation par genre des performances des services publics.
	5.2 Ventilation par genre de la performance réalisée par les services publics	D	Sauf le ministère de la santé (constituant environ 16,6 % en valeur du budget du gouvernement central) qui désagrège les informations sur la prestation de services réalisés par sexe, il n'y a pas d'informations sur les performances ventilées par sexe sur la prestation de services pour les autres ministères et les administrations publiques.
	<i>Champ d'application</i>		<i>Administration centrale<sup>1</sup></i>
	<i>Période</i>		<i>GFPSG–5.1, prochain exercice GFPSG–5.2, dernier exercice clos</i>
	<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>		<i>PI-8 Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de services ; PI-8.1 Plans de performance pour assurer les prestations de services (pour GFPSG–5.1) ; PI-8.2 Performance réalisée pour assurer les prestations de services (pour GFPSG–5.2).</i>

<sup>1</sup> Les services gérés et financés par les autres échelons des administrations publiques doivent être inclus si l'administration centrale finance une grande partie de ces services sous la forme de remboursements ou de subventions pré affectées, ou si elle a recours aux autres échelons des administrations en tant qu'agents d'exécution.

**GFPSG–5.1 Ventilation par genre des plans de performance des services publics**

Chaque ministère et administration publique prépare un plan d'action annuelle, détaillant les activités à régir pour l'année suivante. Pour l'exercice 2022-2023, aucun plan d'action annuelle (PAA) soutenait la ventilation par genre des performances des services publics.

Notation : D

**GFPSG–5.2 Ventilation par genre de la performance réalisée par les services publics**

Pour l'exercice 2021-2022, sauf le ministère de la santé (constituant environ 16,6% en valeur du budget total des ministères prestataires de services (veuillez-vous référer au tableau GFPSG-5A ci-dessous) du gouvernement central) qui désagrège les informations sur la prestation de services réalisés par sexe, il n'y a pas d'informations sur les performances réalisées ventilées par sexe sur la prestation de services pour les autres ministères et les administrations publiques.

Tableau GFPSG-5A : Liste des ministères prestataires de services – Exercice 2021/2022

No.	Liste des ministères prestataires de services	Budget 2021/2022 (BIF)
1	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants	135,713,327,516
2	Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique	188,213,919,660
3	Ministère de la Justice	25,755,766,006
4	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	353,691,839,624
5	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA	228,883,667,095
6	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	136,296,509,446
7	Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux	63,409,637,831
8	Ministère du Transport, des Télécommunications et du Commerce	10,741,217,952
9	Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	22,709,179,779
10	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre	17,995,581,408
11	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias	23,926,926,660
12	Ministère des Affaires Etrangères	28,800,375,890
13	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	6,658,427,997
14	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines	133,424,521,582
	<b>Budget Total (Ministères Prestataires de Services)</b>	<b>1,376,220,898,446.00</b>
	<b>Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (désagrégation des informations sur la prestation de services réalisés par sexe - montant BIF)</b>	228,883,667,095
	<b>Pourcentage (Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA - désagrégation des informations sur la prestation de services réalisés par sexe)</b>	<b>16.6%</b>

Notation : D

## GFPSPG–6 Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes

L'indicateur mesure la capacité des pouvoirs publics à suivre les dépenses consacrées à l'égalité des sexes, de la préparation du budget jusqu'à son exécution et aux rapports d'exécution. Il comporte une composante.

### Résumé des notations

GFPSPG-6	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
	<b>Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes</b>	D	
	6.1 Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes	D	Il n'y a pas de suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femme-homme. De plus, les postes budgétaires pertinents ou les dépenses de programme ne sont pas mis en correspondance ex post avec des résultats budgétaires spécifiques.
	<i>Champ d'application</i>	<i>Opérations budgétaires de l'administration centrale</i>	
	<i>Période</i>	<i>Dernier exercice clos</i>	
	<i>Indicateurs ou composantes PEFA associés</i>	<i>PI-4 Classification du budget</i>	

### **GFPSPG–6.1 Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Pour l'exercice 2021-2022, Il n'y avait pas de suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femme-homme. Cela est principalement dû au fait que les propositions budgétaires ne sont pas réparties en fonction du sexe (homme et femme). De plus, les postes budgétaires pertinents ou les dépenses de programme ne sont pas mis en correspondance ex post avec des résultats budgétaires spécifiques. Des discussions sont en cours entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) concernant la migration de la budgétisation basée sur les activités à la budgétisation basée sur les programmes (programme-budget) afin de faciliter la cartographie des dépenses en fonction de résultats spécifiques. La faisabilité d'une budgétisation sensible au genre sera prise en compte afin de permettre le suivi de toutes les dépenses publiques liées au genre.

**Notation : D**

## GFPSC-7 Reporting sensible au genre

L'indicateur détermine dans quelle mesure les pouvoirs publics préparent et publient des rapports annuels contenant des informations sur les dépenses liées au genre et les effets des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes. Cet indicateur comporte une composante.

### Résumé des notations

GFPSC-7	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
	<b>Reporting sensible au genre</b>	<b>C</b>	
	7.1 Reporting sensible au genre	C	Chaque année, le gouvernement prépare l'Etat financier portant les recettes et les dépenses réalisées, mais il n'y a pas des données sur les dépenses liées au genre. En décembre 2022, le gouvernement avec l'appui de l'AFRABU a préparé un rapport sur l'emploi budgétaire dans l'administration centrale, donc les données sont ventilées par sexe.
	<i>Champ d'application</i>	<i>Opérations budgétaires de l'administration centrale</i>	
	<i>Période</i>	<i>Dernier exercice clos</i>	
	<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>	<i>PI-9 Accès public aux informations budgétaires PI-29 Rapport financiers annuels</i>	

### GFPSC-7.1 Reporting sensible au genre

Chaque année, le gouvernement prépare l'Etat financier portant les recettes et les dépenses réalisées, mais il n'y a pas des données sur les dépenses liées au genre. En décembre 2022, le gouvernement avec l'appui de l'AFRABU a préparé un rapport (donc l'examine des données porte sur l'exercice 2021-2022) sur l'emploi budgétaire dans l'administration centrale, donc les données sont ventilées par sexe. Par exemple : (i) au niveau central, 26%<sup>2</sup> des femmes sont dans l'emploi et (ii) au niveau parapublique (administrations personnalisées), 25%<sup>3</sup> des femmes sont dans l'emploi. Le gouvernement (par l'intermédiaire du ministère en charge du genre) aussi prépare des statistiques annuelles sur les résultats en matière d'égalité des sexes. Cependant, le dernier rapport concerne l'année 2020. Cet indicateur aurait été noté «B» si le dernier rapport concernait l'exercice 2021-2022.

### Notation: C

<sup>2</sup> Source : page 17, rapport d'évaluation décembre 2022 - AFRABU

<sup>3</sup> Source: page 17, rapport d'évaluation décembre 2022 - AFRABU

## GFPSG–8 Évaluation de l'incidence de genre des services publics

L'indicateur détermine dans quelle mesure les évaluations indépendantes de l'efficacité et l'efficience des services publics comprennent une analyse de l'incidence de genre de ces services. Cet indicateur comporte une composante.

### Résumé des notations

GFPSG-8	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
<b>Évaluation de l'incidence de genre des services publics</b>		D	
8.1 Évaluation de l'incidence de genre des services publics		D	Pour les trois derniers exercices clos (2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022), les ministères, départements et agences gouvernementaux n'entreprennent pas des évaluations de la performance de la prestation de services annuelles de l'efficacité et de l'efficience de la performance des programmes de prestation de services. Il n'y a pas non plus des rapports d'évaluation qui contiennent des analyses de l'incidence du genre ou l'impact des prestations de services sur le genre.
<i>Champ d'application</i>		<i>Administration centrale<sup>4</sup>.</i>	
<i>Période</i>		<i>Trois derniers exercices clos</i>	
<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>		<i>PI-8 Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de services PI-8.4 Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services.</i>	

### GFPSG–8.1 Évaluation de l'incidence de genre des services publics

Pour les trois derniers exercices clos (2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022), les ministères, départements et agences gouvernementaux n'entreprennent pas des évaluations de la performance de la prestation de services annuelles de l'efficacité et de l'efficience de la performance des programmes de prestation de services. Il n'y a pas non plus des rapports d'évaluation qui contiennent des analyses de l'incidence du genre ou l'impact des prestations de services sur le genre. En 2022 (rapport final daté d'avril 2022), le ministère en charge du genre a entrepris une évaluation des activités et programmes décrits dans la politique nationale genre (PNG) au cours des cinq dernières années 2017-2021. Cependant, cette évaluation n'est pas une évaluation de l'efficience et de l'efficacité de la performance de la prestation de services des ministères, départements et agences publics.

### Notation : D

<sup>4</sup> Les services gérés et financés par les autres échelons des administrations publiques doivent être inclus si l'administration centrale finance une grande partie de ces services sous la forme de remboursements ou de subventions pré affectées, ou si elle a recours aux autres échelons des administrations en tant qu'agents d'exécution

## GFPSG–9 Examen législatif de l’incidence de genre du budget

L’indicateur détermine dans quelle mesure l’examen du budget et des audits par le pouvoir législatif inclut un examen des politiques publiques, afin de comprendre si celles-ci profitent en toute égalité aux hommes et aux femmes, en garantissant une affectation de ressources financières suffisantes. Il comprend deux composantes (sous-indicateurs), dont les notes sont agrégées en utilisant la méthode M2 (dite des moyennes).

### Résumé des notations

GFPSG-9	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
	<b>Examen législatif de l’incidence de genre du budget</b>	<b>D</b>	
	9.1 Examen législatif des budgets sensible au genre	D	Le pouvoir législatif n'a aucune base ou possibilité d'examiner le projet budget annuel - qui n'est pas basé sur le genre évidemment parce que la circulaire budgétaire annuelle n'est pas sensible au genre. Par conséquent, il n'y a pas d'examen des impacts sexospécifiques des programmes de prestation de services gouvernementaux.
	9.2 Examen législatif des rapports d’audit sensible au genre	D	Il n'y a pas non plus d'audits de genre qui permettront au parlement d'examiner les rapports d'audit en fonction du genre.
	<i>Champ d’application</i>	<i>Opérations budgétaires de l’administration centrale</i>	
	<i>Période</i>	<i>GFPSG–9.1, dernier exercice clos GFPSG–9.2, trois derniers exercices clos</i>	
	<i>Indicateur ou composante PEFA associés</i>	<i>PI–18 Examen des budgets par le pouvoir législatif (pour GRPFM–9.1) PI–31 Examen des rapports d’audit par le pouvoir (pour GRPFM–9.2)</i>	

### **GFPSG–9.1 Examen législatif des budgets sensible au genre**

Le pouvoir législatif n'a aucune base ou possibilité d'examiner le projet budget annuel - qui n'est pas basé sur le genre évidemment parce que la circulaire budgétaire annuelle n'est pas sensible au genre.

Concernant l’exercice 2021/2022, les projets du budget soumis au pouvoir législatif ne comportent pas de politiques et de propositions de dépenses spécifiques liées au genre. Par conséquent, il n'y a pas d'examen des impacts sexospécifiques des programmes de prestation de services gouvernementaux. Néanmoins, il existe un comité parlementaire permanent sur le genre et la protection sociale, mais le contrôle budgétaire se concentre uniquement sur l'allocation budgétaire du gouvernement central au ministère en charge du genre. Les propositions budgétaires du ministère en charge du genre ne sont pas désagrégées selon le sexe.

**Notation : D**

### ***GFPSG–9.2 Examen législatif des rapports d’audit sensible au genre***

Pour les trois derniers exercices clos (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022), il n’y a pas non plus des rapports d’audits qui inclut des incidences de genre des programmes de prestations de services qui permettront au parlement d’examiner ces rapports en fonction du genre. En 2020, l’AFRABU (Association des Femmes Rapatriées du Burundi) a réalisé un audit sur l’égalité des genres. Il n’y a pas de preuve que ce rapport ait été soumis au parlement pour examen.

**Notation : D**

## Annexe G-1 : Tableau récapitulatif des indicateurs GFPSG

No.	Indicateur/Composante	Notation 2023	Brève justification de la notation
<b>GFPSG-1</b>	<b>Analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées</b>	<b>D</b>	
1.1	Analyse de l'incidence de genre des politiques de dépense proposées	D	Le gouvernement n'analyse pas les changements (ou modifications) proposés dans les politiques de dépenses pour déterminer les impacts sur le genre.
1.2	Analyse de l'incidence de genre des politiques de recette proposées	D	Le gouvernement n'analyse pas les modifications proposées dans les politiques de recettes pour évaluer l'incidence de genre
<b>GFPSG-2</b>	<b>Gestion des investissements publics sensible au genre</b>	<b>D</b>	
2.1	Gestion des investissements publics sensible au genre	D	Le gouvernement ne fait pas d'analyse économique des propositions ou des projets d'investissement publics qui comportent un examen des incidences de genre de ces projets.
<b>GFPSG-3</b>	<b>Circulaire budgétaire sensible au genre</b>	<b>D</b>	
3.1	Circulaire budgétaire sensible au genre	D	La circulaire budgétaire adressée aux institutions budgétaires ne fournit aucune information précise et claire sur les questions liées au genre qui permettrait des propositions de dépenses basées sur le genre. Il n'y a pas non plus d'obligation d'analyser les données ventilées par sexe sur les plans d'actions annuelles et les résultats prévus pour la prestation de services.
<b>GFPSG-4</b>	<b>Documentation budgétaire relative au genre</b>	<b>D</b>	
4.1	Documentation budgétaire relative au genre	D	Les documents stratégiques à moyen terme du gouvernement (note de cadrage macroéconomique) ainsi que la documentation budgétaire annuelle ne donnent pas un aperçu de ses priorités politiques pour améliorer l'égalité des sexes. De plus, il n'y a pas de mesures budgétaires détaillées visant à renforcer l'égalité des sexes, ni d'évaluation des impacts des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes.
<b>GFPSG-5</b>	<b>Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics</b>	<b>D</b>	
5.1	Ventilation par genre des plans de performance des services publics	D	Chaque ministère et administration publique prépare un plan d'action annuelle, détaillant les activités à régir pour l'année suivante. Pour l'exercice 2022-2023, aucun plan d'action annuelle (PAA) soutenait la ventilation par genre des performances des services publics.
5.2	Ventilation par genre de la performance réalisée par les services publics	D	Sauf le ministère de la santé (constituant environ 16,6% en valeur du budget du gouvernement central) qui désagrège les

			informations sur la prestation de services réalisés par sexe, il n'y a pas d'informations sur les performances ventilées par sexe sur la prestation de services pour les autres ministères et les administrations publiques.
<b>GFPSG-6</b>	<b>Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes</b>	<b>D</b>	
6.1	Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes	D	Il n'y a pas de suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femme-homme. De plus, les postes budgétaires pertinents ou les dépenses de programme ne sont pas mis en correspondance ex post avec des résultats budgétaires spécifiques.
<b>GFPSG-7</b>	<b>Reporting sensible au genre</b>	<b>C</b>	
7.1	Reporting sensible au genre	C	Chaque année, le gouvernement prépare l'Etat financier portant les recettes et les dépenses réalisées, mais il n'y a pas des données sur les dépenses liées au genre. En décembre 2022, le gouvernement avec l'appui de l'AFRABU a préparé un rapport sur l'emploi budgétaire dans l'administration centrale, donc les données sont ventilées par sexe.
<b>GFPSG-8</b>	<b>Évaluation de l'incidence de genre des services publics</b>	<b>D</b>	
8.1	Évaluation de l'incidence de genre des services publics	D	Pour les trois derniers exercices clos (2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022), les ministères, départements et agences gouvernementaux n'entreprennent pas des évaluations de la performance de la prestation de services annuelles de l'efficacité et de l'efficacité de la performance des programmes de prestation de services. Il n'y a pas non plus des rapports d'évaluation qui contiennent des analyses de l'incidence du genre ou l'impact des prestations de services sur le genre.
<b>GFPSG-9</b>	<b>Examen législatif de l'incidence de genre du budget</b>	<b>D</b>	
9.1	Examen législatif des budgets sensible au genre	D	Le pouvoir législatif n'a aucune base ou possibilité d'examiner le projet budget annuel - qui n'est pas basé sur le genre évidemment parce que la circulaire budgétaire annuelle n'est pas sensible au genre. Par conséquent, il n'y a pas d'examen des impacts sexospécifiques des programmes de prestation de services gouvernementaux.
9.2	Examen législatif des rapports d'audit sensible au genre	D	Il n'y a pas non plus d'audits de genre qui permettront au parlement d'examiner les rapports d'audit en fonction du genre.

## Annexe G-2 : Sources d'informations

No.	Indicateur/Composante	Source d'information
GFPSG-1	Analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées	Entretien avec des représentants du gouvernement ; documentation budgétaire pour l'exercice 2021-2022.
GFPSG-2	Gestion des investissements publics sensible au genre	Entretien avec des représentants du gouvernement ; documentation budgétaire pour l'exercice 2021-2022 ; projet d'investissement public (PIP) pour l'exercice 2021-2022
GFPSG-3	Circulaire budgétaire sensible au genre	Circulaire budgétaire pour l'exercice 2022/2023 ; entretien avec des représentants du gouvernement.
GFPSG-4	Documentation budgétaire relative au genre	Entretien avec des représentants du gouvernement ; documentation du projet de budget pour l'exercice 2022-2023.
GFPSG-5	Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics	Rapports d'évaluation du ministère de la santé ; les plans d'action annuels des ministères et autres institutions gouvernementales ; entretien avec des représentants du gouvernement.
GFPSG-6	Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes	Rapports d'exécution budgétaire pour l'exercice 2021-2022 ; Etat financier pour l'exercice 2021-2022 ; entretien avec des représentants du gouvernement.
GFPSG-7	Reporting sensible au genre	Entretien avec des représentants du gouvernement ; les Etats financiers de l'exercice 2021-2022 ; annuaire statistique 2020 du ministère en charge du genre ; rapport d'audit de l'AFRABU 2022.
GFPSG-8	Évaluation de l'incidence de genre des services publics	Entretien avec des représentants du gouvernement ; rapports d'évaluation trimestriels et annuels pour les exercices 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.
GFPSG-9	Examen législatif de l'incidence de genre du budget	Entretien avec les fonctionnaires du Sénat ; documentation budgétaire pour l'exercice 2021-2022 ; rapport d'audit de l'AFRABU 2022.

## Annexe G-3 : Comparaison des notations PEFA 2023 par rapport aux notations GFPSG 2023

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
Pilier I : Fiabilité du budget					
PI-1	Dépenses totales exécutées	B			
PI-2	Composition des dépenses exécutées	D+			
2.1	Composition des dépenses exécutées par fonction	D			
2.2	Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	D			
2.3	Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	A			
PI-3	Recettes exécutées	C			

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
3.1	Recettes exécutées totales	B			
3.2	Composition des recettes exécutées	D			
<b>Pilier II : Transparence des finances publiques</b>					
PI-4	Classification du budget	B	GFPSG-6	Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes	D
PI-5	Documentation budgétaire	C	GFPSG-4	Documentation budgétaire relative au genre (et PI-9 ci-dessous)	D
PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	D+			
6.1	Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	C			
6.2	Recettes non comptabilisées dans les états financiers	C			
6.3	États financiers des unités extrabudgétaires	D			
PI-7	Transferts aux administrations infranationales	D			
7.1	Système d'affectation des transferts	D			
7.2	Communication en temps voulu d'informations sur les transferts	D			
PI-8	Information sur la performance des services publics	D	GFPSG-5	Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics	D
8.1	Plans de performance pour assurer les prestations de services	D	GFPSG-5.1	Ventilation par genre des plans de performance des services publics	D
8.2	Performance des fonctions de prestation de services	D	GFPSG-5.2	Ventilation par genre de la performance réalisée par les services publics	D
8.3	Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services	D			
8.4	Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services	D	GFPSG-8	Évaluation de l'incidence de genre des services publics	D
PI-9	Accès public aux informations budgétaires	D	GFPSG-4	Documentation budgétaire relative au genre (et PI-5 ci-dessous) GRPFM-7. Gender Informative Annual Financial Reports (and PI-29 below)	D
<b>Pilier III : Gestion des actifs et des passifs</b>					
PI-10	Établissement de rapports sur les risques budgétaires	D			
10.1	Suivi des entreprises publiques	D			

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
10.2	Suivi des administrations infranationales	D			
10.3	Passifs éventuels et autres risques budgétaires	D			
PI-11	Gestion des investissements publics	D	GFPSG-2	Gestion des investissements publics sensible au genre	D
11.1	Analyse économique des projets d'investissement	D	GFPSG-2	Gestion des investissements publics sensible au genre	D
11.2	Sélection des projets d'investissement.	D			
11.3	Calcul du coût des projets d'investissement	D			
11.4	Suivi des projets d'investissement	D			
PI-12	Gestion des actifs publics	D			
12.1	Suivi des actifs financiers	D			
12.2	Suivi des actifs non financiers	D			
12.3	Transparence de la cession des actifs	D			
PI-13	Gestion de la dette	D+			
13.1	Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties	D			
13.2	Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties	C			
13.3	Stratégie de gestion de la dette	D			
<b>Pilier IV : Stratégie budgétaire et budget fondés sur les politiques publiques.</b>					
PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	D			
14.1	Prévisions macroéconomiques	D			
14.2	Prévisions budgétaires	D	GFPSG-1	Analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées	D
14.3	Analyse de sensibilité macro-budgétaire	D			
PI-15	Stratégie budgétaire	D			
15.1	Impact budgétaire des politiques proposées	D			
15.2	Adoption de la stratégie budgétaire	D			
15.3	Présentation des résultats budgétaires	NA			
PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	D			
16.1	Prévisions de dépenses à moyen terme	D			
16.2	Plafonnement des dépenses à moyen terme	D			
16.3	Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme	D			
16.4	Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent	D			

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
PI-17	Processus de préparation du budget	C+	GFPSG-3	Circulaire budgétaire sensible au genre	D
17.1	Calendrier budgétaire	D*			
17.2	Directives pour l'élaboration du budget	C			
17.3	Présentation du budget au pouvoir législatif	A			
PI-18	Examen des budgets par le pouvoir législatif	D+	GFPSG-9	Examen législatif de l'incidence de genre du budget (et PI-31 ci-dessus)	D
18.1	Portée de l'examen des budgets	C			
18.2	Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif	D*			
18.3	Calendrier d'approbation des budgets	A			
18.4	Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif	D			
<b>Pilier V : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget</b>					
PI-19	Gestion des recettes	D+			
19.1	Droits et obligations en matière de recettes	B			
19.2	Gestion des risques liés aux recettes	C			
19.3	Audits et enquêtes sur les recettes	D			
19.4	Suivi des arriérés de recettes	D*			
PI-20	Comptabilisation des recettes	D+			
20.1	Informations sur le recouvrement des recettes	A			
20.2	Transfert des recettes recouvrées	A			
20.3	Rapprochement des comptes de recettes	D			
PI-21	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	C			
21.1	Consolidation des soldes de trésorerie	B			
21.2	Prévisions de trésorerie et suivi	C			
21.3	Informations sur les plafonds d'engagement	C			
21.4	Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice	D			
PI-22	Arriérés de dépenses	D			
22.1	Stock d'arriérés de dépenses	D*			
22.2	Suivi des arriérés de dépenses	D			
PI-23	Contrôle des états de paie	D			
23.1	Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	D*			
23.2	Gestion des modifications apportées aux états de paie	D			
23.3	Contrôle interne des états de paie	D			
23.4	Audit des états de paie	D			
PI-24	Gestion de la passation des marchés	D+			

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
24.1	Suivi de la passation des marchés	D			
24.2	Méthodes de passation des marchés	C			
24.3	Accès du public aux informations sur la passation des marchés	D			
24.4	Règlement des litiges en matière de passation des marchés.	C			
PI-25	Contrôles internes des dépenses non salariales	D+			
25.1	Séparation des fonctions	C			
25.2	Efficacité du contrôle des engagements de dépenses	C			
25.3	Respect des règles et procédures de paiement	D			
PI-26	Audit interne	D+			
26.1	Portée de l'audit interne	D			
26.2	Nature des audits et normes appliquées	D			
26.3	Conduite d'audits internes et rapports d'audit	D*			
26.4	Suite donnée aux audits internes	C			
<b>Pilier VI : Comptabilité et reporting</b>					
PI-27	Intégrité des données financières	D+			
27.1	Rapprochement des comptes bancaires	D*			
27.2	Comptes d'attente	D			
27.3	Comptes d'avances	B			
27.4	Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	D			
PI-28	Rapports en cours d'exercice sur l'exécution du budget	D+			
28.1	Portée et comparabilité des rapports	A			
28.2	Calendrier de publication des rapports	D			
28.3	Exactitude des rapports	D			
PI-29	Rapports financiers annuels	D+	GFPSG-7	Reporting sensible au genre (et PI-9 ci-dessous)	C
29.1	Exhaustivité des rapports financiers annuels	C			
29.2	Rapports financiers soumis à des audits externes	D			
29.3	Normes comptables	D			
<b>Pilier VII : Supervision et audit externes</b>					
PI-30	Audit externe	D+			
30.1	Portée de l'audit et normes d'audit	D			
30.2	Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif	D*			
30.3	Suite donnée aux audits externes	D			
30.4	Indépendance de l'institution supérieure de contrôle	C			
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D	GFPSG-9	Examen législatif de l'incidence de genre du budget (et PI-18 ci-dessus)	D

No.	Indicateur/Composante PEFA	Notation 2023	No.	Indicateur/Composante	Notation 2023
31.1	Calendrier d'examen des rapports d'audit	D			
31.2	Auditions sur les conclusions de l'audit	D			
31.3	Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit	D			
31.4	Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D			

## Annexe G-4 : Liste des Personnes Rencontrées (PEFA Genre)

Nom et prénom	Institution	Fonction	Téléphone	Email
<b>MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE – MFBPE</b>				
MUNYENTWARI J Baptiste	MFBPE	Direction du Budget		Munyentwaribaptiste@yahoo.fr
NTACONZOBA Nadège	MFBPE	Direction du Budget		nadegentaconzoba@gmail.com
MUHIMPUNDU Xavière	MFBPE	Direction du Budget		muhexaviere@gmail.com
NIYONERE Christophe	MFBPE	Direction du Budget		chrisniyo@yahoo.fr
NTIRAMPEBA Moise	MFBPE	Direction du Budget		ntirambemoise@gmail.com
NYANDWI Mathias	MFBPE	Direction du Budget		Mathiasnyandwi602@yahoo.com
MUNYENTWARI Jean Baptiste	MFBPE	Direction du Budget		munyentwaribaptiste@yahoo.fr
MANIRAKIZA Ildephonse	MFBPE	Direction Générale de la Planification		Manilde2017@gmail.com
BAYIZERE Blandine	MFBPE	Direction Générale de la Planification		bbayizere@gmail.com
NTAHORWAMIYE A Claude	MFBPE	Direction Générale de la Planification		ntahorwamiyea@yahoo.fr
NDAGIJIMANA Denis	MFBPE	Direction Générale de la Planification		ndagidenis@yahoo.fr
SINDAYIHEBURA Elie	MFBPE	Direction Générale de la Planification		sindayihe@yahoo.fr
DUSABUBWAMI Jacques	MFBPE	Direction de la Politique Fiscale		dusabja@gmail.com
NDARENGUTSE Séverin	MFBPE	Direction de la Politique Fiscale		sndarengutse@gmail.com
NITEREKA Salvator	MFBPE	Direction de la Politique Fiscale		Salvator.nitereka@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA – MSPLS</b>				
Dr NIJIMBERE Olivier	MSPLS			Bervolin5@yahoo.fr
Dr. NDACAYISABA Ananie	MSPLS			ananindaca@gmail.com

NDAYIRAGIJE Emmanuel	MSPLS			emmandayiragije@gmail.com
MUNEZERO Alice	MSPLS			Alicemunezero24@gmail.com
NKENGUBURUNDI Suavis	MSPLS			nkengusuave@gmail.com
ITANGISHAKA Theodomir	MSPLS			tangitheodomir@yahoo.fr
NIKOYAGIZE Raissa	MSPLS			nikoyagizeraissa@gmail.com
Dr KUBWIMANA Zacharie	MSPLS			kubwize@yahoo.fr
Dr NKUNZIMANA Canut	MSPLS			Nkunzimana.canut@gmail.com
GAHUNGERE Olivier	MSPLS			gahungerolivier@gmail.com
Dr NTIHARIRIZWA Isidore	MSPLS			ntiharirizwaisidore@yahoo.fr
NTAHIMPERA Jean Charles	MSPLS			Charles.ntah@yahoo.fr
NSABIMANA Cécile	MSPLS	CPLR		Nsabimanaceci2016@yahoo.com
Dr AKINDAVYI Cléophile	MSPLS	DG SLS		akirindavyicleo@yahoo.fr
<b>MINISTERE DU COMMERCE DU TRANSPORT DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME - MCTIT</b>				
NAHIMANA Léonard	MCTIT		69214476	Leonahimana2016@gmail.com
NIGARUKA Alexis	MCTIT		79809091	nigarukalexis@gmail.com
MUTWA Chrysologue	MCTIT	Inspecteur Général	77888434	
NTAKAMURENGA Salathel	MCTIT	Inspecteur Principal chargé des Entités	79567441	
NIYIBIZI Davide	MCTIT	Inspecteur Principal chargé de l'Administration Centrale	79975648	
NTEZUKWIGIRA Pascal	MCTIT		79977129	ntezukwigirapascal@yahoo.fr
<b>COUR DES COMPTES</b>				
NDAYE Elysée		Président de la Cour des Comptes	79938991	Endaye2005@yahoo.fr
NAMINANI Marie		Magistrat	69032086	Naminar2000@yahoo.fr
NSABIMANA Carine		Présidente de la Chambre	79583087	carinsabimana@gmail.com
SINANKWA Fidès		Vice-Présidente	71387712	Fidesi-sinankwa@yahoo.fr
BANYANKIMBONA Viateur		Président de la Chambre	61213833	Baviateur2005@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE -MININTER</b>				
NTAHOMVUKIYE Recrem	MININTER	FONIC	71773170	Semanta68@yahoo.fr
Col Pol HICUBURUNDI Désiré	MININTER	DGPCGC	76370020	Hicuburundidesos70@gmail.com
MPFUKAMENSABE Annonciate	MININTER	DGAG/DFC	79616512	annonciatemphukamensabe@gmail.com
Lt. Col. Pol. NDIRUBUSA Juste	MININTER	DGAG/DBA	69688253	justenziru@gmail.com

BIGIRIMANA Dieudonné	MININTER	FONIC	69265011	Dieudonneb11@yahoo.fr
NTUNGA Ferdinand	MININTER	MAIRIE	69071621	ntungafed@gmail.com
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES EQUIPEMENTS ET DES LOGEMENTS SOCIAUX - MIELS				
BASANABANDI Lambert	MIELS			basanabandi@gmail.com
WAKANA Robert	MIELS			robertwakana@gmail.com
GASHIKANYI Bonaventure	MIELS			Gashibonnet1@gmail.com
NTIBAGIRIRWA Jamia	MIELS			Ntibagirirwajamia2020@gmail.com
BARINGUVU Chantal	MIELS	Point focal		baringuvucha@yahoo.fr
MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS - MICOTIM				
NIFASHA Bernard	MICOTIM			bnifasha@yahoo.fr
KATAMOYA Thierry	MINCOTIM			thierrykatamoya@gmail.com
MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE - MSNAS/DPHG				
NDIKURIYO Déogratias	MSNAS/DPHG			deogratias@gmail.com
NIYOMWUNGERE Désiré	MSNAS/DPHG			Niyodesire2@yahoo.fr
MARIMBO Francine	MSNAS/DPHG			marimbocine@gmail.com
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT- MAECD				
NTIMPIRANGEZA Dieudonné	MAECD			dieudonnentimpirangeza@yahoo.fr
IRAKIZA Julien	MAECD	Point focal		julienirakiza@gmail.com
KANA Savin	MAECD	IG		Savin-kana@yahoo.fr
NIYUNGEKO Aloys	MAECD	DAFL		Nalos2018@yahoo.fr
MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - MENRS				
NIYONGABO Steve	MENRS			Steveni32000@yahoo.fr
INSPECTION GENERAL DE L'ETAT- IGE				
NYANDWI Privat	IGE			Npriv2004@yahoo.fr
RUDARAGI André	IGE			Rudaragiandre68@gmail.com
UWIHOREYE Dominique	IGE			Amichado2018@gmail.com
MINISTERE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE - MACEAJSC				
NDUWIMANA Alice	MACEAJSC			alinduwig@gmail.com
NSENGIYUMVA Estella	MACEAJSC			nseestella@yahoo.fr
NKESHIMANA Béatrice	MACEAJSC			nkezimanab@gmail.com
NDIKUMANA Prosper	MACEAJSC			Ndipros2007@yahoo.fr
NTUNZWENAYO Arthémon	MACEAJSC			antunzwenayo@gmail.com
HAKIZIMANA Carine	MACEAJSC			Hakizimana80@gmail.com

BIZINDAVYI Jean Bosco	MACEAJSC			bizindavyibosco@gmail.com
NDUWAYO Jean Claude	MACEAJSC			Jcnduwayo3@gmail.com
HAGERIMANA Deo	MACEAJSC			Hagerimanadeo91@gmail.com
MANIRAKIZA Godeberte	MACEAJSC			godelynemanirakiza@gmail.com
NDAYISENGA Révocate	MACEAJSC			nrevocate@gmail.com
HARERIMANA Janvière	MACEAJSC			hajannyf@gmail.com
NAHIMANA Ernest	MACEAJSC			nahimanaernest@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS - MDNAC</b>				
Col. NIYONKURU Alexis	MDNAC			Niyalex20@gmail.com
Col. HAKIZIMANA Céléstin	Hôpital Militaire de KAMENGE	DAF		hakacelestin@gmail.com
Lt. Col. HAKIZIMANA Venant	MDNAC/FDN B	Finance		hakivenant@gmail.com
Capitaine ZIRIMWABAGABO Jean Prime	MDNAC/FDN B	Audit Interne		Jpmaco82@gmail.com
<b>OLUCOME/PARCEM (Société civil)</b>				
RUFYIRI Gabriel	OLUCOME			Rufyirigabu9@gmail.com
NDIKUMANA Alain Christian	PARCEM			Alainndikumana6@gmail.com
NDIKUMANA Faustin	PARCEM			parcem@yahoo.fr
<b>BANQUES BIJE / BIDF</b>				
NDABAHARIYE Marie Salomé	BIDF	ADG		sndabahariye@bidf.bi
NIYUHIRE Sixte	BIJE	ADG		sniyuhire@bije.bi
NTWARI Abdon de Dieu	BIJE			antwari@bije.bi
NKENGURUTSE Geoffry	BIJE			gnkengurutse@bije.bi
NJEJIMANA Claver	BIJE			cnjejimana@bije.bi
NIYONKURU Agnès	BIJE			aniyonkuru@bije.bi
Gerard NDAGIJIMANA	BIDF			Gerarrnio3@yahoo.fr
RUBERINTWARI Ildéphonse	BIDF			Ruberintwari1978@gmail.com
NIMBONA Arthémon	BIDF			arthenimbo@gmail.com
NKEZABAHIZI Alexis	BIDF			ankezabahizi@bidf.bi
NITUNGA Janvière	BIDF			jnitunga@digf.bi
<b>SENAT DU BURUNDI</b>				
NKUNDABANTU Céléstin	SENAT			celnkundab@yahoo.fr
NIYIMBESHASHO Elvis	SENAT			Niyimbeshahoelvis2022@gmail.com
HAKIZIMANA Cyriaque	SENAT			Hak.cycy@gmail.com

NGENZEMAKE OSIAS	SENAT			Ngenzemakeosias12@gmail.com
NDAYISENGA Dieudonné	SENAT			Ndadieu2021@2021gmail.com
<b>PRESIDENCE DU BURUNDI</b>				
MAJAMBERE Tharcisse	PRESIDENCE			Majus2002@yahoo.fr
<b>PRIMATURE DU BURUNDI</b>				
NDAYIZEYE Déogratias	PRIMATURE			ndayideos@gmail.com
<b>DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE (UE)</b>				
Ana Maria Valdès TELLEZ	DELEGATION DE L'UE	Economiste		Ana-Maria.valdes-tellez@eeas.europa.eu
<b>FOND MONETAIRE INTERNATIONAL</b>				
Jacques Bouhga-Hagbe	FMI	Economiste Principal en charge des Finances Publiques		
Mouhamadou Moustapha Ly	FMI	Economiste en charge des Questions Monétaires		
Nkengurutse Eliane	FMI	Economiste pays		
Nyunguka Dieudonné	FMI	Economiste pays		
Kwizera Belyse	FMI	Responsable Bureau		
Munezero Sydney	FMI	Assistante Administrative Principale		
<b>BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT - BAD</b>				
Sandrine Ebakisse	BAD	Chargée Principale de Gouvernance		S.EBAKISSE@afdb.org
GIRUKWISHAKA Prosper	BAD	PRECA/ MFBPE/ Chef de l'Unité de Gestion		girupos@yahoo.fr
<b>AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE</b>				
Paul Richardson	USAID			prichardson@usaid.gov
Christian NKENGURUTSE	USAID	Economiste		cnkengurutse@usaid.gov
Fabiola SINDIHEBURA	USAID			fsindihebura@usaid.gov
Trésor NTANDIKIYE	US EMBASSY			ntandikiyet@state.gov
Chantal NINTERETSE	USAID	Program Officer		cnintereste@usaid.gov
<b>BANQUE MONDIALE</b>				
Love Ghunney	BANQUE MONDIALE	Economiste		lghunney@worldbank.org

## À propos d'Ecorys

Ecorys est une société de conseil, fournissant des services de recherche, d'assistance technique qui relève les principaux défis de la société. Grâce à des services de conseil fondés sur des recherches de classe mondiale, nous aidons nos clients publics et privés à prendre et à mettre en œuvre des décisions éclairées ayant un impact positif sur la société. Nous soutenons nos clients par des analyses solides et des idées inspirantes, des solutions pratiques et la réalisation de projets pour des questions complexes de marché, de politique et de gestion.

Ecorys a ainsi été fondé en 1929 par un groupe d'hommes d'affaires de Rotterdam sous le nom de Nederlands Economisch Instituut (NEI). Son objectif était de créer un pont entre les mondes souvent opposés de la recherche économique et des affaires. En 2000, cet institut très respecté est devenu Ecorys.

Au fil des ans, Ecorys s'est développée dans le monde entier, avec des bureaux en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Notre personnel est issu d'horizons culturels et de domaines d'expertise très divers, car nous croyons au pouvoir qu'apportent des perspectives différentes à notre organisation et à nos clients.

Ecorys excelle dans les thématiques suivantes :

- Croissance économique ;
- Politiques sociales ;
- Ressources naturelles ;
- Régions & villes ;
- Transport et infrastructure ;
- Réforme du secteur public (inclus la GFP) ;
- Sécurité & Justice.

Ecorys offre un ensemble distinct de produits et de services :

- Préparation et formulation de politiques ;
- Gestion de programmes ;
- Communications ;
- Renforcement des capacités ;
- Suivi et évaluation.

Nous apprécions notre indépendance, notre intégrité et nos partenaires. Nous nous soucions de l'environnement dans lequel nous travaillons et vivons. Nous avons une politique active en matière de responsabilité sociale des entreprises, qui vise à créer une valeur partagée qui profite à la société et aux entreprises. Nous sommes certifiés ISO 14001, grâce au soutien de l'ensemble de notre personnel.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Consortium ECORYS et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne



P.O. Box 4175  
3006 AD Rotterdam  
The Netherlands

Watermanweg 44  
3067 GG Rotterdam  
The Netherlands

T +31 (0)10 453 88 00  
F +31 (0)10 453 07 68  
E [netherlands@ecorys.com](mailto:netherlands@ecorys.com)  
Registration no. 24316726  
[www.ecorys.nl](http://www.ecorys.nl)